



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 mai 2019

Pour Bien Vieillir, les caisses de retraite s'engagent et se mobilisent en faveur du grand âge et de l'autonomie

Les Caisses de retraite - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) - saluent la qualité de la concertation grand âge et autonomie pilotée par Dominique Libault.

Le bilan des conférences des financeurs et le rapport grand âge et autonomie ont mis en lumière l'apport, l'ingénierie et la pertinence des programmes de prévention de l'interrégime retraite en direction des retraités fragiles. Fortes de cette reconnaissance, les caisses de retraite et leurs réseaux confirment leur investissement en proximité sur tous les territoires au côté des départements, des collectivités locales, des agences régionales de santé et de tous les acteurs de l'âge pour favoriser le vieillissement actif et en bonne santé.

La connaissance approfondie de leurs publics, leur offre commune en faveur du Bien Vieillir, leurs partenariats, et le suivi de leurs actions leur permettent d'être un acteur clé de la prévention de la perte d'autonomie. L'interrégime retraite poursuivra au côté de l'État son engagement résolu en faveur de la prévention des effets du vieillissement.

Une convention pluriannuelle avec l'État qui consacre depuis le 4 mai 2017 une politique d'action sociale coordonnée interrégimes pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées

La démarche et la coordination interrégimes sont érigées en mode d'exercice de l'action sociale des régimes de retraite en concordance avec :

- les objectifs et les budgets des COG,
- les objectifs de simplification des démarches et d'accessibilité de l'offre sur les territoires.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Bien Vieillir : les 5 engagements des caisses de retraite

- Informer et conseiller les retraités sur l'ensemble du territoire des ateliers en petit groupe pour des conseils personnalisés (nutrition, mémoire, équilibre, sommeil, activité physique, logement ...).
- Proposer une évaluation globale des besoins à domicile si des difficultés apparaissent au quotidien.
- Accompagner les retraités dans les situations particulièrement difficiles : perte d'un proche, retour à domicile après hospitalisation...
- Favoriser le développement de logements adaptés au vieillissement, garantissant davantage de sécurité et de services : résidences autonomie, Marpa...
- Simplifier les démarches en collaborant avec de nombreux partenaires dont les collectivités territoriales. Ces partenariats doivent contribuer à coordonner les interventions et surtout simplifier les démarches des personnes âgées.

Une offre de prévention déclinée en trois domaines d'intervention

- Des informations et des conseils pour bien vivre sa retraite et anticiper sa perte d'autonomie.
- Des programmes d'actions et ateliers collectifs de prévention à destination des publics ciblés sur l'ensemble du territoire.
- Des actions individuelles à destination des plus fragiles reposant sur l'évaluation globale des besoins à domicile et des plans d'aide personnalisés.

Pascal CORMERY

Gérard RIVIERE

Claude DOMEIZEL

Président du Conseil
d'Administration de la CCMSA

Président du Conseil
d'Administration de la CNAV

Président du Conseil
d'Administration de la CNRACL

Contacts presse :

- Cnav & Sécurité Sociale des Indépendants : presse@cnav.fr
- MSA : vieulle.geraldine@ccmsa.msa.fr
- CNRACL : cyril.parodi@caissedesdepots.fr



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS

